Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260320-202602005005-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**02**	**005**	**005**

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670
Téléphone 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Nbre de Conseillers en ex : 14
Nbre de Présents : 13
Nbre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt six, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le seize mars deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)

Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Joëlle HACHEM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, Marcel L'HOSTIS, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC, Barbara GUYADER
Absente excusée : Cathy AUTRET GUILLERM qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE

A été élue secrétaire de séance : Laurence GRAFF

➢ ELECTION DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avaient été déposée. Cette liste sera jointe au procès-verbal.

Après l'appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote ;
Liste qui se présente
1er adjoint : Julien GODEC DEFRANCE (Finances, communication, urbanisme)
2ème adjointe : Gaëlle LE PAGE (Enfance, jeunesse)
3ème adjoint : Yann GOASGUEN (Associations, vie locale et culturelle)

Election de la liste déposée:

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260320-202602005005-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

Le maire a fait le choix de donner délégation à des membres du conseil municipal.
Ils sont nommés conseillers municipaux délégués.

Nous allons maintenant procéder au vote de l'élection des conseillers municipaux délégués

- 1 poste de conseiller délégué aux affaires sociales
- 1 poste de conseiller délégué à la communication

Appel à la candidature

- Cathy AUTRET GUILLERM (affaires sociales)
- Joëlle HACHEM (communication)

Après l'appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote à main levée

Le conseil municipal décide, par 14 voix pour de valider l'élection des 2 conseillères déléguées

Secrétaire de séance
Laurence GRAFF

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 20 mars 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29 (Finistère)